



### **Déclaration liminaire CTL du 13/10/2020.**

Faute de tirer les leçons de cette crise sanitaire, le gouvernement utilise la stratégie du choc pour imposer toujours plus de reculs à la population.

Malgré une vague allusion à un jour d'après qui serait différent, sa politique n'a pas changé, bien au contraire ! Le libéralisme est poussé à son paroxysme partout, quoi qu'il en coûte, y compris dans la gestion de cette crise sanitaire qui a fait basculer dans la pauvreté 1 million de Françaises et de Français, qui s'ajoutent ainsi au 9,3 millions de personnes vivant déjà en-dessous du seuil de pauvreté monétaire.

La reprise de l'épidémie à un haut niveau de gravité révèle l'absence de stratégie gouvernementale dans le combat contre le virus. Le gouvernement a commis, entre autres, une erreur majeure de communication : ne pas reconnaître l'insuffisance de masques en France. Sa porte-parole n'a-t-elle pas affirmé publiquement que les stocks étaient suffisants.

Le port du masque devenant, finalement, obligatoire, les masques devront donc être considérés comme des Equipements de Protection Individuel (EPI) et donc être gérés comme tel. La question de leur qualité, notamment pour une meilleure respiration, et du niveau de protection est posée. D'autre part, il est fortement souhaité que les EPI à usage unique, leur approvisionnement constant et leur évacuation doivent être organisés par l'employeur. Lorsque les EPI sont réutilisables, leur entretien, notamment leur nettoyage selon les procédures adaptées, doit être organisé par l'employeur.

La prévention ne peut pas se limiter au seul port obligatoire du masque et les questions d'organisation du travail doivent être examinées et modifiées au premier plan, au plus près du travail réel.

Face aux manques de moyens de protection et des locaux de travail dont les surfaces réellement allouées aux agents empêchent toute distanciation sociale efficace, le développement du vrai télétravail à domicile et la rotation des équipes en présentiel. Ce sont des solutions nécessaires dans une organisation du travail qui doit viser à la sécurité et l'amélioration des conditions de vie au travail.

Pour tous les agents vulnérables ainsi que ceux qui vivent aux côtés de personnes fragiles, il est nécessaire que vous permettiez à tous ces agents de continuer ou de commencer le télétravail ou à défaut les renouveler en autorisation d'absence.

Pour tous les agents venant en présentiel, il est indispensable de fournir 3 à 4 masques chirurgicaux jetables par jour. Un masque chirurgical est plus protecteur mais également plus confortable lorsqu'il s'agit de le porter obligatoirement en permanence.

Il est aussi nécessaire d'utiliser de façon optimale, au sens de la distanciation, les bureaux individuels aux dépens des bureaux collectifs, installer des plexiglas, instaurer des sens de circulation entrée sortie dans les open space, fournir des lingettes désinfectantes.

La journée banalisée sans récupération d'heures permet également d'éviter les heures de pointe dans les transports en commun et c'est pourquoi c'est un moyen de prévention.

La crise sanitaire actuelle démontre avec force combien nos services publics ont été indispensables face aux attentes des citoyens mais aussi des acteurs économiques. La crise a malheureusement aussi mis en évidence, combien le dogme des économies budgétaires a failli précipiter une catastrophe humanitaire. Il a fallu arrêter toute la vie économique pour permettre aux hôpitaux exsangues

de sauver des vies, au prix de conditions de travail indignes pour leurs personnels. Le véritable problème était le manque de personnel soignant, un manque d'hôpitaux et de lits, n'en déplaise au Président de la République qui explique qu'il s'agit d'une question d'organisation et non de moyens.

Dans ce contexte, la destruction de la DGFIP est « en marche ». L'administration, à l'instar du gouvernement, tente clairement de profiter de ce moment de «sidération» généré par la crise sanitaire pour accélérer le démantèlement de la DGFIP et regrette même le temps perdu.

Au nom de l'efficacité, elle vend ses réformes par le besoin de plus de proximité, de plus de stabilité pour les agents, usagers et élus locaux, de meilleurs parcours professionnels. Et maintenant, elle se sert de la crise comme levier pour accélérer les changements de méthodes de travail et trier les missions prioritaires ou pas.

De fait chaque agent est menacé, quelle que soient ses fonctions et sa localisation géographique. En réalité, il se retrouve seul face à l'administration puisqu'il n'y a plus d'instances de recours, avec la disparition des CAP et la mise à l'écart des organisations syndicales.

Les agents ne sont pas dupes de l'évolution néfaste de la DGFIP. Les résultats de l'observatoire interne des Ministères économiques et financiers (MEF) publiés en mai 2020 (enquête 2019 avant le COVID) sont sans appel sur ce sujet : 69 % des agents considèrent les changements trop rapides et 84 % que la DGFIP évolue dans un sens négatif !

Pour poursuivre sur les conditions de vie au travail à l'ordre du jour de ce CTL, lorsque l'on parle de prévention (et en particulier en matière de risques psychosociaux), il s'agit de prévention primaire afin d'éviter le risque et non pas d'intervenir en prévention tertiaire (c'est à dire après l'accident) ou en agissant par de simples actions curatives individuelles a posteriori comme c'est le cas actuellement.

La DGFIP a mis en place un catalogue de «mesures d'accompagnement au changement» constitué d'outils de recensement TBVS (tableau de bord de veille sociale), baromètre social et d'outils de prévention que l'administration faute de moyens a malheureusement dévoyé pour n'en faire que des placebos comme les DUERP / PAP (biannuels), les EDD (espaces de dialogues), la cellule de médiation sociale de la DGFIP.

Pour la CGT la «rénovation» du tableau de bord de veille sociale pour en faire un nouvel outil «de pilotage» consiste en une simple déclinaison d'objectifs de performances pour les risques professionnels. L'intention quasiment affichée est de permettre à la direction de limiter ses interventions aux services qui vont le plus mal, au lieu d'identifier et de prévenir partout les situations de souffrance en amont.

Sur l'autre point à l'ordre du jour, la mise en place d'un pôle d'expertise dédiée à la fiscalité personnelle et patrimoniale, les agents des services concernés ont été surpris d'apprendre cette information par le journal E-FIP au lieu de l'apprendre directement par la Direction. Nous attendons des précisions par rapport aux éléments exposés dans la fiche.

Concernant la restauration collective sur le site de Pantin, nous sommes conscients des particularités du RIE de Pantin et de l'impact des restrictions sanitaires sur la bonne marche du RIE. Mais force de constater que ces conditions ont été les mêmes pour toute la restauration collective à la DGFIP mais que d'autres Directions, avec la collaboration des prestataires un peu plus coopératifs à agir, ont été en mesure de surpasser ces difficultés dans l'intérêt des agents.